



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 50  
 Nb de membres votants : 55  
 (dont 5 pouvoirs)  
 Quorum atteint

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.10.03/77</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du conseil communautaire du 03 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 3 octobre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle polyvalente à LODDES, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 26 septembre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Pascal BAUDELLOT, Gilles BERRAT, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Jacqueline LAUSTRIAT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Jean -Louis PERICHON, André PLESSAT, Annie-France POUGET, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Laurent TALON, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE

**Les conseillers suppléants :** Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Serge DESBOUIS représentant Arnaud DELIGEARD, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Patrick AUBEL à Michel BRUNNER, Marie-Agnès BONIN à Gilles BERRAT, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Yves PLOUHINEC à Chantal PROBOEUF, Blandine SOCHET à Fabrice MARIDET,

**Absents :** Christian BONNET, Geneviève DESVIGNE, Jean-Michel GILLARDIN, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Marlène SANTOS,

**Secrétaire de séance :** Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET

**N° 77 – FINANCES – Budget 2022 – Décision modificative n°3**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les ajustements budgétaires par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes exposés dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée par voie électronique le  
 Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.10.03/77</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### N° 77 - FINANCES – Budget 2022 – Décision modificative n°3

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction codificatrice M57,

**Vu** la délibération n°2022.04.14/35 du 14 avril 2022 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le budget 2022 (budget principal et ses 17 budgets annexes),

**Vu** les délibérations n°2022.05.30/50 du 30 mai 2022 et n°2022.07.04/67 du 04 juillet 2022 par lesquelles le conseil communautaire a approuvé les décisions modificatives budgétaires n°1 et n°2,

**Vu** le budget 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu d'apporter des modifications aux Budgets Annexes « Ensemble immobilier de Varennes-sur-Allier (Friche Moreux) » « ZAC La Feuillouse », « ZAC des Fontaines – Dompierre-sur-Besbre » et au Budget principal,

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances expose les ajustements en dépenses et en recettes nécessaires pour :

- **Budget annexe « ZAC La Feuillouse » - section de fonctionnement**

- la réalisation de travaux de bornage

Chap.	Dépenses H.T. - Libellé	Cpt	Fonction	Montant
011	Travaux bornage	6015	020	+ 5 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 5 000 €</b>

Chap.	Recettes - Libellé	Cpt	Fonction	Montant
74	Subvention du budget principal	74751	020	+ 5 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 5 000 €</b>

- **Budget annexe « ZAC des Fontaines – Dompierre-sur-Besbre » - section de fonctionnement**

Chap	Dépenses H.T. - Libellé	Cpt	Fonction	Montant
011	Complément indemnités éviction exploitant agricole	65888	020	+ 18 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 18 000 €</b>

Chap	Recettes - Libellé	Cpt	Fonction	Montant
74	Subvention du budget principal	74751	61	+ 18 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 18 000 €</b>

- **Budget Principal – section de fonctionnement**

- intégrer en recettes les crédits issus du FPIC 2022,

- abonder les crédits pour régler les dépenses relatives à la subvention d'équilibre aux Budgets Annexes « ZAC La Feuillouse » et « ZAC des Fontaines »,

Chap	Recettes - Libellé	Cpt	Fonction	Montant
73	FPIC	732221	020	+ 245 057 €
<b>TOTAL</b>				<b>+ 245 057 €</b>

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.10.03/77</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

Chap	Dépenses - Libellé	Cpt	Fonction	Montant
011	Autres fournitures	60618	020	+ 222 057 €
65	Autres charges de gestion courante – subvention équilibre BA ZA Feuillouse	657382	61	+ 5 000 €
65	Autres charges de gestion courante – subvention équilibre BA Atelier Vernisses	657382	61	+ 18 000 €
			<b>TOTAL</b>	<b>+ 245 057 €</b>

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver les ajustements budgétaires exposés ci-dessus par la présente décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.